

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 28 novembre 2018, à 17 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président  
Anne CORRIVEAU, vice-présidente  
David BEAUCHESNE  
France BILODEAU  
Yvan BOURDEAU  
Geneviève HAMELIN  
Liguori HINSE  
Gaétan PAGEAU  
Annie SANFAÇON  
Marie-Josée SAVARD  
Dominique TANGUAY

Est absent : Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 18-98**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **1.1 Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun**

#### **Résolution 18-99**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu d'excuser l'absence de M<sup>me</sup> France Bilodeau lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée extraordinaire du 6 novembre 2018 et l'assemblée extraordinaire du 16 novembre 2018.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **2. Déclaration d'intérêts**

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

### **3. Période de questions du public**

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

#### **4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 octobre 2018**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### **Résolution 18-100**

*Sur proposition de M. David Beauchesne, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 31 octobre 2018, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 6 novembre 2018**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### **Résolution 18-101**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, appuyée par M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 6 novembre 2018, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 novembre 2018**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### **Résolution 18-102**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 16 novembre 2018, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **7. Dossiers soumis au conseil d'administration**

##### **DRH-2018-005 Nomination au comité de retraite**

CONSIDÉRANT qu'un poste de représentant de l'employeur au comité de retraite deviendra vacant le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

##### **Résolution 18-103**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, il est résolu de nommer M<sup>me</sup> Anne-Marie Gauthier, chef du Service des communications, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale (RTC), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

*Adoptée à l'unanimité*

**DPS-2018-006 Acquisition d'un terrain – boulevard Sainte-Anne – lot 5 915 201**

CONSIDÉRANT que dans son programme des immobilisations 10 ans 2018-2027, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour l'aménagement de pôles, de Parc-O-Bus et d'autres projets;

CONSIDÉRANT que le 17 février 2017, le RTC faisait l'acquisition du lot 5 915 200 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Québec, situé aux abords du boulevard Sainte-Anne, pour des fins d'utilités publiques, soit la mise en place d'aires d'incitation à l'utilisation du transport en commun;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2018, par sa résolution n° 18-43, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 357 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant l'acquisition et la préparation de terrains pour le développement des services du RTC;

**Résolution 18-104**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu :*

- *d'autoriser l'acquisition d'une partie du lot 5 915 201 du cadastre du Québec, et ce, pour des fins d'utilités publiques particulières, à savoir la construction et l'opération d'un Parc-O-Bus pour desservir la clientèle du RTC;*
- *d'autoriser une dépense maximale de 902 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une partie du lot 5 915 201 du cadastre du Québec;*
- *d'autoriser le directeur général à signer, avec la secrétaire générale, tout document nécessaire pour procéder à ladite acquisition.*

*Adoptée à l'unanimité*

**DSA-2018-028 Convention-cadre pour divers achats regroupés 2019**

CONSIDÉRANT que, depuis quelques années, les sociétés de transport, membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), optimisent leur pouvoir d'achat en procédant à des achats unifiés de pièces, de fournitures et de divers services pour autobus urbains;

CONSIDÉRANT qu'annuellement, ces sociétés de transport se dotent d'une convention-cadre concernant les achats regroupés, cette convention régissant l'attribution, le mandat, les rôles et les responsabilités des sociétés de transport participantes, soit à titre de société mandataire ou à titre de société mandante;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la convention-cadre pour l'année 2019;

**Résolution 18-105**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, il est résolu d'autoriser la conclusion et la signature de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2019, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant, le tout, tel que plus amplement décrit au document joint en annexe du document n° DSA-2018-028 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

**DSA-2018-029 Dépôt du budget pour l'exercice financier 2019 et adoption du plan d'effectifs 2019**

CONSIDÉRANT les articles 69 et 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 18-106**

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M<sup>me</sup> Anne Corriveau, il est résolu :

- de déposer pour adoption, au conseil d'agglomération de Québec, le budget pour l'exercice financier du RTC débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le tout, tel que détaillé aux documents déposés en séance de travail des membres du conseil d'administration le 27 novembre 2018;
- d'adopter le plan d'effectifs 2019 du RTC, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° DSA-2018-029 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **8. Divers**

#### **Déplacement du directeur général – congrès de l'Union internationale des transports publics (UITP)**

Monsieur le président annonce la participation de M. Alain Mercier, directeur général, à une rencontre du conseil d'administration de l'UITP du 5 au 7 décembre 2018 à Lyon en France.

### **9. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

### **10. Levée de l'assemblée**

La séance est levée à 17 h 48.

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale